

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 17 AVRIL 2023, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau, Christine Thibeault et Isabelle Beurivage, messieurs les conseillers François Potvin et Denis Bourgault.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

---

2023-83

## REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13-03-2023 et 27-03-2023, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Dépôt de la liste des membres du conseil ayant complété la formation sur l'éthique
8. Dépôt de la liste des donateurs et rapport des dépenses
9. Approbation des comptes du mois de mars 2023
10. Autorisation de signature de transaction et quittance
11. Régie intermunicipale GEANT – Acceptation du budget révisé 2023
12. MTQ - Aide financière pour chemin à double vocation
13. Dérogation mineure au 1442 rang 4
14. Dérogation mineure au 1137 St-Jean-Baptiste
15. P.I.I.A. - Enseigne située au 1548 avenue du Rocher
16. Avis de motion - Règlement 592-2023 relatif à la démolition d'immeubles
17. Adoption du projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 592-2023
18. Avis de motion - Règlement 593-2023 modifiant le Règlement de construction numéro 426-2011
19. Adoption du projet de règlement 593-2023 modifiant le règlement de construction 426-2011
20. Avis de motion - Règlement 594-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 424-2011
21. Adoption du projet de règlement 594-2023 modifiant le Règlement de zonage 424-2011
22. Adoption de la politique Communauté nourricière 2023-2027 et de son plan d'action
23. Embauche d'un journalier aux travaux publics
24. Officialisation d'embauches - Postes aux loisirs
25. Correspondance
26. Rapport des élus
27. Questions du public
28. Varia
29. Prochaine assemblée publique le 15 mai 2023
30. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-84

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Madame la conseillère Isabelle Beaurivage se retire du point 13 (Dérogation mineure au 1442 rang 4) puisqu'il s'agit de ses voisins.

Madame la conseillère Marie-Lou Darveau se retire du point 11 (Régie intermunicipale GEANT - Acceptation du budget révisé 2023) puisqu'elle directrice générale de la municipalité de St-Thomas-Didyme qui est touchée aussi par cette révision budgétaire et du point 24 (Officialisation d'embauches - Poste aux loisirs) puisque son fils est concerné par cette résolution.

2023-85

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13-03-2023 ET 27-  
03-2023, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 mars 2023 et l'assemblée extraordinaire du 27 mars 2023, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023 et la séance extraordinaire du 27 mars 2023, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

2023-86

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

O'Partage	
Conférence de M. Jean-Marie Lapointe	75 \$
Chambre de Commerce Normandin	
Conférence Tout feu tout femme 2023	40 \$
Polyvalente de Normandin	
Gala Méritas	180 \$
Éric Villeneuve	
Acquisition d'une oeuvre d'art	875 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Aucune.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-87

DÉPÔT DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL  
AYANT COMPLÉTÉ LA FORMATION SUR  
L'ÉTHIQUE :

Le directeur général et greffier confirme séance tenante que Madame la conseillère Christine Thibeault a complété la formation sur le comportement éthique.

Élus	Formation complétée
Christine Thibeault	Oui

2023-88

DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET  
RAPPORT DES DÉPENSES :

En vertu des articles 513.1 à 513.3 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur des finances dépose les formulaires de liste des donateurs et rapports de dépenses suite à l'élection partielle du 26 février 2023 pour le siège numéro 5.

2023-89

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE  
MARS 2023 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de mars 2023 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de mars 2023 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de mars 2023, pour un montant de 764 737.85 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 03-2023

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-90

AUTORISATION DE SIGNATURE DE  
TRANSACTION ET QUITTANCE :

CONSIDÉRANT QU'une transaction de quittance, sous le numéro 175-32-000004-195, doit être signée;

CONSIDÉRANT QU'un règlement à l'amiable a été signé par la partie adverse;

CONSIDÉRANT QU'il manque uniquement cette signature pour pouvoir déposer l'avis de Règlement hors cour;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beurivage,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier ainsi que M. Jean Morency, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Normandin, la transaction et quittance numéro 175-32-000004-195.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-91

RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT –  
ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2023 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 605 du Code municipal, la régie peut, en cours d'exercice, dresser tout budget supplémentaire qu'elle juge nécessaire ;

ATTENDU QUE de nouveaux services rendus pour la Division – Urbanisme & Environnement sont implantés au cours de l'année 2023;

ATTENDU QUE la Régie a revu son budget pour la Division – Urbanisme & Environnement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte le budget révisé 2023 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 1 711 775 \$;

QUE le conseil accepte, par cette résolution, une modification des quotes-parts en Urbanisme & Environnement de 86 090.51 \$ pour l'année 2023, soit une différence de - 4 897.49 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-92

MTQ - AIDE FINANCIÈRE POUR CHEMIN À  
DOUBLE VOCATION :

ATTENDU que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU que la compagnie Produits forestiers Résolu inc. a produit l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales 1 et 2 à compenser;

ATTENDU qu'est joint à la présente résolution un plan municipal montrant les chemins concernés par la récente demande de compensation;

ATTENDU que l'information incluse dans le tableau joint à la présente représente la situation du transport lourd pour l'année;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

Que la Ville de Normandin demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation mentionnée au plan annexé, pour une longueur totale de 17.353 kilomètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2023-93

DÉROGATION MINEURE AU 1442 RANG 4 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1442, rang 4, en regard avec l'agrandissement et la rénovation de la verrière attenante et faisant corps avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme une distance de lot arrière de 4.11m alors que le règlement de zonage en vigueur exige que le bâtiment principal soit implanté à plus de 6m de la ligne de lot arrière;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 30 mars dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1442, rang 4, soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin et que soit autorisé, par le fait même, l'agrandissement implanté à une distance de 4.11m de la ligne de lot arrière alors que le règlement de zonage #424-2011 exige que le bâtiment principal soit implanté à plus de 6m de la ligne de lot arrière.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2023-94

DÉROGATION MINEURE AU 1137 ST-JEAN-BAPTISTE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1137, rue Saint-Jean-Baptiste, en regard avec la construction d'un bâtiment complémentaire (remise);

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme une dimension de 50 mètres carrés alors que le règlement de zonage en vigueur exige que l'aire de bâtiment d'une remise ne doit pas excéder 40 mètres carrés dans les zones à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 30 mars dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beurivage,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1137, rue Saint-Jean-Baptiste, soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin et que soit autorisé, par le fait même, la construction d'un bâtiment complémentaire d'une dimension de 50 mètres carrés alors que le règlement de zonage en vigueur exige que l'aire de bâtiment d'une remise ne doit pas excéder 40 mètres carrés dans les zones à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2023-95

P.I.I.A. - ENSEIGNE SITUÉE AU 1548 AVENUE DU  
ROCHER :

CONSIDÉRANT la demande de permis pour la modification de l'affichage mural du bâtiment situé au 1548, avenue Du Rocher longeant la Véloroute des Bleuets;

CONSIDÉRANT qu'au règlement de zonage, toute construction sur un terrain lui étant adjacent doit obtenir un avis du comité consultatif en urbanisme, ainsi qu'une résolution municipale (*Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 430-2011*, article 1.3);

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une mise à niveau du bâtiment et que l'enseigne ne cause aucun impact visuel négatif pour les cyclistes utilisant la Véloroute des Bleuets, le comité d'urbanisme recommande d'accepter la demande lors de la rencontre en date du 14 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal de Normandin accepte cette demande et autorise l'inspectrice en bâtiment et environnement, Mme Isabelle Poirier, à procéder à l'émission du permis requis pour le remplacement de l'enseigne situé au 1548 avenue du Rocher.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2023-96

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 592-2023  
RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES :

Madame la conseillère Marie-Lou Darveau, donne avis de motion à l'effet que sera adopté à une séance subséquente, le règlement relatif à la démolition d'immeuble 595-2023 visant les objectifs suivants:

- Protéger les bâtiments pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale;
- Encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé;
- Établir la procédure à suivre lors d'une demande de permis de démolition.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

---

2023-97

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT  
RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES  
NUMÉRO 592-2023 :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la ville de Normandin adopte le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 592-2023 visant les objectifs suivants:

- Protéger les bâtiments pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale;
- Encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé;
- Établir la procédure à suivre lors d'une demande de permis de démolition.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-98

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 593-2023  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
CONSTRUCTION NUMÉRO 426-2011 :

Madame la conseillère Christine Thibeault, donne avis de motion à l'effet que sera adopté à une séance subséquente, le règlement 593-2023 modifiant le Règlement de construction 426-2011 visant les objectifs suivants:

- Imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout;
- Remplacer l'obligation relative aux clapets antiretour;
- Bonifier les normes de gestion des eaux pluviales.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

---

2023-99

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 593-  
2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
CONSTRUCTION 426-2011 :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

Que le conseil de la ville de Normandin adopte le projet de règlement 593-2023 modifiant le règlement de construction numéro 426-2011 et ses amendements afin d'ajuster de multiples dispositions visant les objectifs suivants:

- Imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout;
- Remplacer l'obligation relative aux clapets antiretour;
- Bonifier les normes de gestion des eaux pluviales.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2023-100

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 594-2023  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 424-2011 :

Monsieur le conseiller François Potvin, donne avis de motion à l'effet que sera adopté à une séance subséquente, le règlement 594-2023 modifiant le Règlement de zonage 424-2011 visant les objectifs suivants:

- Transformer un article existant en section afin de faciliter la compréhension de la hiérarchie du texte;
- Ajouter un nouveau matériau de revêtement autorisé pour les serres privées;
- Clarifier les dimensions minimales applicables à une maison mobile;
- Modifier une exigence applicable à l'implantation d'un bâtiment complémentaire à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- Modifier une exigence applicable aux thermopompes;
- Modifier une exigence applicable aux îlots déstructurés en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Modifier la terminologie en lien avec des modifications réalisées au règlement de construction.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

---

2023-101

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 594-  
2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
424-2011 :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Que le conseil de la ville de Normandin adopte le projet de règlement 594-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011 et ses amendements afin d'ajuster de multiples dispositions visant les objectifs suivants:

- Transformer un article existant en section afin de faciliter la compréhension de la hiérarchie du texte;
- Ajouter un nouveau matériau de revêtement autorisé pour les serres privées;
- Clarifier les dimensions minimales applicables à une maison mobile;
- Modifier une exigence applicable à l'implantation d'un bâtiment complémentaire à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- Modifier une exigence applicable aux thermopompes;
- Modifier une exigence applicable aux îlots déstructurés en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Modifier la terminologie en lien avec des modifications réalisées au règlement de construction.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

### **ADOPTION DE LA POLITIQUE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE 2023-2027 ET DE SON PLAN D'ACTION :**

CONSIDÉRANT qu'un enjeu de la planification stratégique 2020-2025 de la Ville de Normandin est l'amélioration de l'indépendance alimentaire de la communauté;

CONSIDÉRANT que pour ce faire la Ville s'est donné pour objectif de mettre en place des infrastructures adaptées et des pratiques visant la sécurité alimentaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin adopte la politique Communauté nourricière 2023-2027, ainsi que son plan d'action.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-102

---

### **EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS :**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que la candidature de Monsieur Rémi Perron répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Monsieur Rémi Perron au poste de journalier aux travaux publics, le tout selon les avantages prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2023-103

OFFICIALIZATION D'EMBAUCHES - POSTES  
AUX LOISIRS :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois saisonniers réguliers et étudiants à la Ville de Normandin pour la saison estivale 2023;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre de personnel saisonnier régulier et étudiant à la Ville de Normandin, aux dates de début d'emplois mentionné ci-bas et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

<b>NOM</b>	<b>POSTE</b>	<b>DÉBUT</b>
Jocelyn Potvin	Journalier Chute à l'Ours	2023-05-15
Tania Côté-Lapierre	Préposée à l'accueil	2023-05-23
Jacob Michaud	Préposé à l'accueil - Étudiant	2023-06-04
Laura-Anne Painchaud	Adjointe responsable des loisirs - Étudiant	2023-06-05
Marc Maltais-Painchaud	Préposé à l'accueil - Étudiant	2023-06-12
Marie-Christine Gauthier	Accompagnatrice spécialisée camp de jour - Étudiant	2023-06-19
Jade Lachance	Accompagnatrice spécialisée camp de jour - Étudiant	2023-06-19
Marie-Laurence Gilbert	Animatrice de camp de jour - Étudiant	2023-06-19
Jane Martel	Animatrice de camp de jour - Étudiant	2023-06-19
Marika Thibeault	Animatrice de camp de jour - Étudiant	2023-06-19
Mélanie Turcotte	Animatrice de camp de jour - Étudiant	2023-06-19
Mélissa Turcotte	Animatrice de camp de jour - Étudiant	2023-06-19
Amélie Doucet	Assistante-sauveteur et animatrice Chute à l'Ours - Étudiant	2023-06-19
Marie-Chantale Dufour	Préposée à l'accueil	2023-06-19
Véronique Gagné	Préposée à l'entretien des parcs et espaces verts	2023-06-20
Rose Caouette	Assistante-sauveteur - Étudiant	2023-06-21

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

CORRESPONDANCE :

MRC Maria-Chapdelaine; OBJET: Certificat de conformité - Règlement d'amendement no 588-2022

---

2023-104

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

Patricia Bernard: Invitation à venir en grand nombre à la Foire commerciale qui a lieu du 28 au 30 avril prochain.  
Le Tournoi familial de Normandin a eu un beau succès.  
La chasse au coco de Pâques qui avait lieu aux Grands Jardins de Normandin a été très appréciée.

Marie-Lou Darveau: La conférence de Mme Nancy Audet était très intéressante.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

François Potvin: Une rencontre concernant les Grands Jardins à eu lieu en participation avec M. le maire et M. Éric Bhérer, directeur des loisirs.

Denis Bourgault: Participation à la conférence de M. Jean-Marie Lapointe organisé par O'Partage qui s'est avéré être une très belle activité.

Christine Thibeault: Aucun point.

Isabelle Beurivage: Aucun point.

Jean Morency: Invite Mme Christine Thibeault de parler de MADA.  
Régie GÉANT: Nouvelle caserne.  
Contrat de travail des 5 employés à venir.  
Inoccupation très faible à Normandin (Carré Marie-Brassard).  
Projet aérodrome - Étude de faisabilité technique.

---

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

VARIA :

Aucun varia.

---

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 15 MAI  
2023 :

2023-105

---

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 41.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

Jean Morency, maire

---

Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier